

DARES

résultats

février 2019
N° 009



DARES
direction de l'animation de la recherche,
des études et des statistiques

La formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi en 2016 et 2017

Une très forte hausse des entrées en formation liée au plan « 500 000 formations supplémentaires »

Avec le plan « 500 000 formations supplémentaires » mis en place en 2016 et prolongé en 2017, le nombre d'entrées en formation des personnes en recherche d'emploi a connu un pic en 2016 avec 1 014 000 entrées (+48 % par rapport à 2015). Le nombre d'entrées en formation est resté sensiblement supérieur en 2017 à celui de 2015 avec 806 000 entrées (+20 % par rapport à 2015).

Pôle emploi et les régions représentent près de 90 % des formations commandées en 2017. Mais, si le nombre d'entrées en formation commandées par Pôle emploi est proche de celui des conseils régionaux en 2017, le nombre d'heures de formation commandées par les régions reste bien plus important, leurs formations ayant une durée presque trois fois plus longue (748 heures contre 230 heures en moyenne en 2017).

Le taux d'accès à la formation des personnes en recherche d'emploi a fortement augmenté en 2016. Malgré un léger repli, il est resté en 2017 plus élevé qu'en 2015: 12,7 % des personnes ayant connu au moins un mois principalement au chômage sont entrées en formation en 2017, contre 15,4 % en 2016 et 10,5 % en 2015 (France métropolitaine). Les jeunes de moins de 26 ans bénéficient plus souvent de formations que leurs aînés, mais l'écart avec ces derniers s'est fortement réduit en 2016, car le plan a surtout profité aux personnes de 26 ans et plus et, notamment, aux personnes peu qualifiées en seconde partie de carrière.

La formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi a été marquée par la mise en place en 2016 du plan « 500 000 formations supplémentaires » qui a été prolongé en 2017. Ce plan, lancé par l'État, avait pour objectif d'augmenter fortement l'accès à la formation des personnes en recherche d'emploi pour atteindre 1 million de formations (1). Porté par les conseils régionaux et Pôle emploi – les deux principaux commanditaires de formation pour les personnes en recherche d'emploi (encadré 1) –, le plan a permis d'atteindre 1 014 000 entrées en formation en 2016 et 805 800 en 2017, contre 684 200 en 2015 [1].

Le taux d'accès annuel à la formation des personnes en recherche d'emploi a ainsi fortement augmenté. Oscillant entre 8 % et 12 % en France métropolitaine depuis 2010, il atteint 15,4 % en 2016 avant de redescendre à 12,7 % en 2017 (graphique 1).

La hausse a été particulièrement marquée pour les actifs en seconde partie de carrière (45 ans et plus): pour eux, le taux d'accès à la formation est passé de 6,0 % en 2015 à 11,2 % en 2016, alors que le taux d'accès des moins de 26 ans, pour qui l'offre de formation était déjà relativement importante avant le plan, a peu évolué.

Le nombre de formations commandées par Pôle emploi a plus que doublé en 2016 et, malgré une baisse en 2017, il reste 50 % supérieur à celui de 2015 (graphique 2). Pour la première fois en 2016, le nombre de formations commandées par Pôle emploi dépasse le nombre de formations commandées par les régions. En 2017, les régions redeviennent le premier commanditaire de formations avec plus de 360 000 formations, contre 335 000 pour Pôle emploi.

Si le nombre de formations commandées par les conseils régionaux a moins augmenté (+18 % en 2016 et +4 %

(1) Le plan « 500 000 formations supplémentaires » comporte également des objectifs sur les contrats de professionnalisation, l'accompagnement à la création d'entreprise et l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE).

en 2017 par rapport à 2015), les régions ont porté 40 % du volume supplémentaire de formations mesuré en nombres d'heures en 2016 (tableau 1, [5]). En 2017, elles commandent 63 % de l'ensemble des heures de formation pour les personnes en recherche d'emploi. Les formations commandées par les régions sont en effet presque trois fois plus longues que celles commandées par Pôle emploi (748 heures en moyenne contre 230 heures).

Fortes hausses du nombre de formations commandées par Pôle emploi en 2016 et 2017

Dans le cadre du plan « 500 000 formations supplémentaires », Pôle emploi s'est rapidement mobilisé pour fournir l'effort supplémentaire attendu en 2016, et a poursuivi cet effort en 2017 (focus). En 2016, l'établissement public a ainsi commandé 517 400 stages de formation pour des personnes inscrites à Pôle emploi – qu'elles soient indemnisées ou non – et 361 600 stages en 2017. Les personnes qui entrent dans une formation commandée par Pôle emploi étant nécessairement inscrites à Pôle emploi, la part des personnes formées inscrites à Pôle emploi augmente aussi : 91 % des personnes entrées en formation en 2016 et en 2017 sont inscrites à Pôle emploi, contre 86 % en 2015.

Les stages commandés par Pôle emploi recouvrent essentiellement cinq dispositifs de formation : les actions de formation conventionnées (AFC), les actions de formation préalable au recrutement (AFPR), les aides individuelles à la formation (AIF), les préparations opérationnelles à l'emploi (POE) individuelles (cofinancées ou non par les Opca) (2) et les POE collectives (commandées conjointement avec les Opca) (graphique 3) [3].

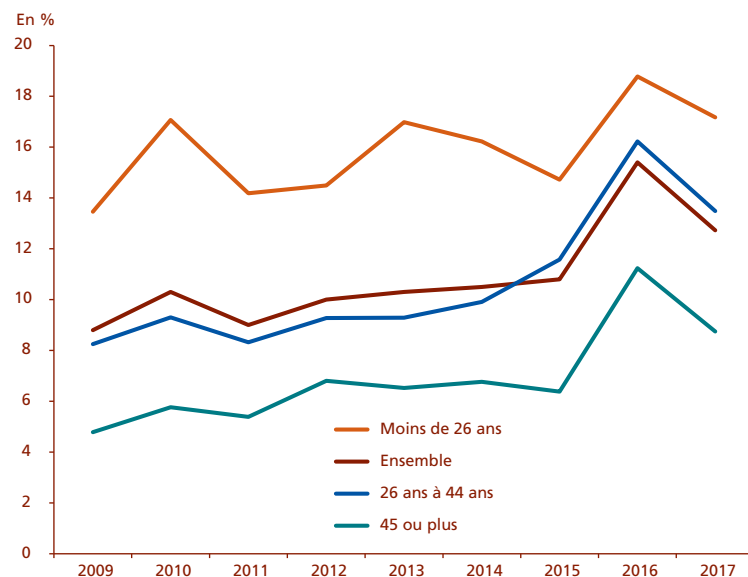
La forte hausse des formations commandées par Pôle emploi en 2016 et 2017 a été beaucoup portée par les AIF et les AFC, avec un pic d'entrées en 2016 sur ces dispositifs, même si tous les dispositifs de commandes de formation ont été mobilisés à la faveur du plan « 500 000 formations supplémentaires ».

Les AFC sont des formations destinées à répondre à des besoins de qualification identifiés au niveau territorial ou professionnel, ou à des tensions du marché du travail pour certains métiers (3). Ces formations préalablement achetées représentent 153 200 entrées en 2016 et 95 900 entrées en 2017, soit un quasi doublement entre 2015 et 2017.

Entrée en vigueur en 2010, l'aide individuelle à la formation (AIF) contribue à la prise en charge des frais pédagogiques de projets spécifiques de formation, auxquels les formations préalablement achetées par Pôle emploi ne répondent pas mais dont la pertinence est validée par le conseiller. Dispositif dynamique depuis sa création, il a connu un très fort essor avec le plan 500 000 et a bénéficié à 270 400 stagiaires en 2016 et 161 800 stagiaires en 2017, contre 119 500 en 2015.

Graphique 1

Taux d'accès des personnes en recherche d'emploi à la formation par classe d'âge entre 2009 et 2017



* Ce taux d'accès représente le nombre de personnes en recherche d'emploi entrées en formation, rapporté au nombre de personnes ayant connu au moins un mois principalement au chômage dans l'année (encadré 2).

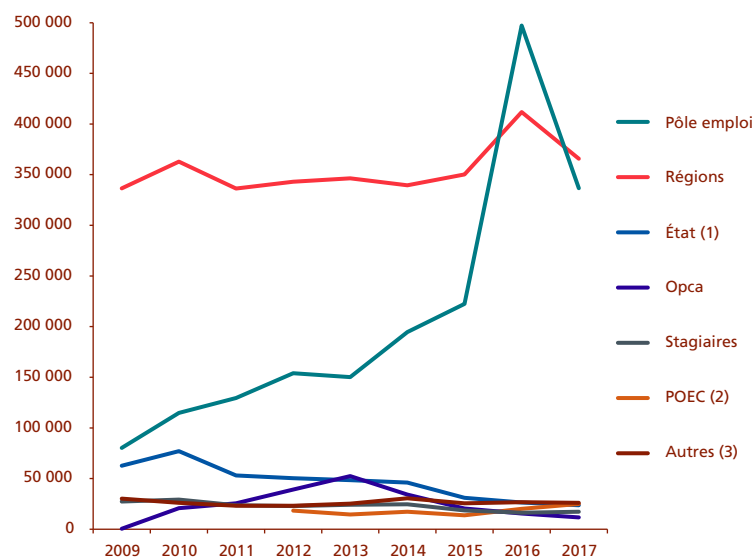
Note : la base Brest a été enrichie de 25 000 formations en 2015, dont 24 300 formations commandées par Pôle emploi, entraînant une rupture de série (encadré 3).

Lecture : en 2017, le taux d'accès à la formation des stagiaires de la formation professionnelle ayant entre 26 et 44 ans s'élève à 13,5 %.

Champ : personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage au cours de l'année ; France entière. Sources : Afp, ASP, Pôle emploi, régions Auvergne, Bretagne, Guadeloupe, Guyane, Haute-Normandie, Martinique, Pays-de-la-Loire, Picardie et Poitou-Charentes ; traitement Dares (base Brest 2009-2017).

Graphique 2

Nombre d'entrées en formation par commanditaire entre 2009 et 2017



(1) Les formations en centres de rééducation professionnelle (CRP) sont attribuées aux commandes de l'État lorsque ces centres sont identifiables dans les bases de données et aux conseils régionaux lorsqu'ils ne le sont pas.

(2) Les préparations opérationnelles à l'emploi (POE) collectives sont commandées conjointement par Pôle emploi et les Organismes paritaires collecteurs agréés (Opca).

(3) Les commanditaires « Autres » sont essentiellement l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés) et les collectivités territoriales autres que les régions.

Note : la base Brest a été enrichie de 25 000 formations en 2015, dont 24 300 formations commandées par Pôle emploi, entraînant une rupture de série (encadré 3).

Lecture : en 2017, les conseils régionaux ont commandité 365 700 formations pour les personnes en recherche d'emploi.

Champ : personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage au cours de l'année ; France entière. Sources : Afp, ASP, Pôle emploi, régions Auvergne, Bretagne, Guadeloupe, Guyane, Haute-Normandie, Martinique, Pays-de-la-Loire, Picardie et Poitou-Charentes ; traitement Dares (base Brest 2009-2017).

(2) Les POE individuelles sont commandées par Pôle emploi, avec un cofinancement par les Organismes paritaires collecteurs agréés (Opca) dans 82 % des cas.

(3) Depuis la loi du 5 mars 2014, lorsque Pôle emploi procède ou contribue à l'achat de formations collectives, l'établissement public le fait dans le cadre d'une convention conclue avec la région, qui en précise l'objet et les modalités (article L.6121 4 al.2 du Code du travail).

FOCUS Évaluation du plan « 500 000 formations supplémentaires »

Un comité technique – piloté par la Dares – a été mis en place en avril 2017 pour dresser un premier bilan évaluatif du plan « 500 000 formations supplémentaires » et a réuni plusieurs chercheurs et services techniques des différentes institutions compétentes.

L'évaluation comportait deux volets: un volet quantitatif et un volet qualitatif. Le volet quantitatif a été dressé par les équipes d'études de Pôle emploi et de la Dares à partir des données statistiques d'entrées en formation et de parcours à l'issue d'une formation. Le volet qualitatif a été quant à lui confié à une équipe composée de consultants et de chercheurs des cabinets Amnyos et Orseu, recrutés par appel à projet.

Ce focus présente les principaux résultats de l'évaluation.

Les régions étudiées ont coordonné les formations supplémentaires

Les objectifs quantitatifs du plan pour l'année 2016 ont été atteints au prix d'une intense mobilisation de l'ensemble des acteurs de terrain. Même si la majorité de l'effort supplémentaire a été portée par Pôle emploi, la très grande rapidité de mise en œuvre du plan a également pesé sur des régions qui étaient par ailleurs très fortement investies dans des opérations de recomposition des exécutifs et des administrations après les élections de la fin 2015 et la décision de regroupements des régions. Les contraintes calendaires extrêmement serrées du plan ont contraint les acteurs à se focaliser sur le lancement de nouveaux marchés et la saturation des marchés existants plutôt que sur l'élaboration de nouveaux diagnostics des besoins de compétences des entreprises. On peut noter toutefois un développement important des formations certifiantes, notamment sous l'impulsion du développement du compte personnel de formation (CPF).

Les régions étudiées ont piloté la mise en œuvre du plan et coordonné l'effort supplémentaire. Elles ont également renforcé les actions de communication et de mobilisation des publics. Elles ont choisi de déléguer une partie des objectifs opérationnels à Pôle emploi. Elles sont en effet contraintes par des calendriers de décisions des assemblées peu compatibles avec l'urgence du plan. Par ailleurs, la subvention de l'État de 3 000 euros par formation a plutôt incité à privilégier les formations courtes, et donc les actions commandées par Pôle emploi.

Les partenaires sociaux ont utilisé leurs moyens, en progression avec les ressources du CPF, même si leur contribution à la conception d'actions de formation pour les personnes en recherche d'emploi reste plus modeste que celles des régions ou de Pôle emploi: détection des besoins d'entreprises particulières, activation des Opca pour monter des préparations opérationnelles à l'emploi collectives (POEC). Ils ont également pesé de tout leur poids pour obtenir des reportings précis pour juger de la bonne utilisation des moyens.

Pôle emploi a modifié son organisation interne pour mener à bien le plan

Pôle emploi a mis en place une organisation interne très structurée pour mener à bien le plan. Au-delà de la conduite de projet en direction régionale ou en direction territoriale, les conseillers ont été outillés (notamment avec le site « La Bonne Formation »), les agences ont démultiplié les fonctions de référents formation et des correspondants « actions de formation », et les conseillers de Pôle emploi ont multiplié les actions destinées à mobiliser les demandeurs d'emploi sur la formation. Les conseillers de Pôle emploi ont ainsi réintégré la formation comme un outil à part entière de leurs pratiques. Les entretiens monographiques relèvent un retour du « réflexe formation » dans l'ingénierie d'accompagnement des demandeurs d'emploi. Les entretiens avec les bénéficiaires n'ont pas relevé d'exemples de recours non conscient ou *a fortiori* contre leur gré des demandeurs d'emploi à la formation, mais parfois des entrées en formation mal préparées ou peu pertinentes au regard des potentialités réelles du bénéficiaire.

Si l'intérêt à se former a été stimulé, le plan ne semble pas avoir été l'occasion d'une appropriation significative du CPF. Les modalités de déploiement ont maintenu une « prime à l'autonomie » des demandeurs d'emploi capables de concevoir et monter leur dossier par eux-mêmes.

Paradoxalement, au-delà de l'augmentation apparente du chiffre d'affaires, le plan aurait fragilisé certains organismes de formation et n'a pas favorisé l'émergence de modalités pédagogiques innovantes

L'urgence du plan a limité les possibilités d'une concertation en amont avec les organismes de formation (OF) pour monter des actions innovantes.

Les OF ont répondu aux exigences quantitatives au prix d'une forte flexibilité et d'une intensification des tâches administratives. Même si le bilan en termes de chiffres d'affaires est généralement positif, le plan aurait paradoxalement fragilisé certains OF. Parmi les plus petits ou ceux travaillant sur des spécialités plus rares, certains n'ont pas pu répondre aux appels d'offre ou ont même travaillé à perte, les nouvelles sessions n'ayant pas pu attirer suffisamment de stagiaires pour les rentabiliser.

Les stagiaires valorisent très positivement les formations articulées avec des opportunités d'emploi

L'accès à l'emploi dans les six mois qui suivent la sortie de formation est resté globalement stable entre 2015 et 2016. Ce maintien du niveau de l'insertion dans l'emploi - conjointement au fait que le plan a permis de faire entrer un public globalement un peu plus éloigné de l'emploi - est un indice complémentaire confirmant que la qualité globale des formations ne s'est pas dégradée en 2016.

S'il n'est pas aujourd'hui possible de quantifier l'impact du plan sur le retour à l'emploi, les monographies ont permis néanmoins aux bénéficiaires de décrire longuement leur perception de l'utilité des formations.

Il apparaît ainsi que l'intérêt intrinsèque des formations est rarement remis en cause par les stagiaires. Sauf dans des cas plutôt rares, le moment de formation est souvent évoqué comme permettant de renouer avec la motivation. Les apprentissages sont très majoritairement appréciés. Mais c'est le lien de la formation avec les opportunités d'emploi qui n'apparaît pas toujours évident et qui, lorsqu'il est absent, crée de profondes déconvenues. Un certain nombre de personnes parmi les plus éloignées de l'emploi (les plus âgés notamment) indiquent que la formation ne parvient pas toujours à compenser le regard négatif que portent les entreprises sur leur profil.

Enfin, les entretiens qualitatifs mettent en évidence que les bénéficiaires jugent d'autant plus positivement leur formation qu'ils en ont été les acteurs et qu'elle s'inscrivait dans un projet professionnel solide et mature.

Tableau 1
Stagiaires, stages et commanditaires de formations en 2015, 2016 et 2017

En %

	Commanditaires de la formation																							
	État (1)			Régions			Pôle emploi			POEC (2)			Opcas			Stagiaires			Autres (3)			Ensemble		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Femmes	32	33	33	50	50	48	39	42	43	40	41	40	44	44	48	63	62	65	51	51	53	46	46	46
Age																								
Moins de 26 ans.....	27	29	27	51	43	40	21	19	20	39	36	35	5	5	6	37	37	37	22	21	20	37	29	30
26 ans à 44 ans.....	49	46	47	36	40	41	56	54	55	46	48	48	52	50	50	52	52	51	42	43	42	45	48	47
45 ou plus.....	23	26	26	13	17	19	24	27	26	15	16	17	44	45	44	11	11	12	36	37	38	19	23	23
Travailleurs handicapés.....	53	57	56	8	11	13	6	7	7	8	7	7	3	3	4	2	3	3	60	59	58	11	11	12
Peu Qualifiés (4).....	21	23	23	34	33	31	24	26	24	25	26	26	19	19	17	6	6	5	22	19	19	28	28	26
Inscrits à PE.....	46	51	51	80	83	84	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	76	74	76	86	91	91
DELD (5).....	1	2	2	3	6	6	19	22	19	18	19	15	0	1	1	5	6	6	8	10	11	9	14	12
Durée de la formation (en mois)																								
Moins de 3 mois.....	24	21	24	22	24	24	75	70	75	62	62	57	56	59	62	13	14	12	43	41	41	44	50	50
3 à 6 mois.....	28	32	30	36	36	36	16	17	17	37	37	43	26	23	21	11	10	11	29	29	29	27	25	26
6 à 12 mois.....	32	32	31	35	34	35	9	11	7	0	0	0	17	17	16	54	54	56	22	24	24	24	21	21
12 mois ou plus.....	16	15	16	6	6	5	1	1	1	0	0	-	1	1	1	22	22	21	6	7	7	5	4	4
Durée moyenne (en mois).....	7,4	7,3	7,0	6,0	5,8	5,7	2,0	2,2	1,8	2,1	2,1	2,2	2,8	2,7	2,7	10,6	10,6	10,7	5,0	5,4	5,1	4,5	3,9	3,9
Durée moyenne (en heures).....	1 080	1 043	1 020	753	742	748	244	271	230	308	309	322	318	309	298	1097	1058	1099	556	588	572	555	483	497
Total (% des entrées)	5	3	3	51	41	45	33	49	42	2	2	3	3	2	1	3	2	2	4	3	3	100	100	100
Total (% des heures de formation)	6	4	4	66	58	63	16	30	21	1	1	2	2	1	1	6	4	5	3	2	3	100	100	100

(1) Les formations en centres de rééducation professionnelle (CRP) sont attribuées aux commandes de l'État lorsqu'ils sont identifiables dans les bases de données, aux conseils régionaux sinon.

(2) Les préparations opérationnelles à l'emploi (POE) collectives sont commandées conjointement par Pôle emploi et les Opcas.

(3) Les commanditaires « autres » sont principalement l'Agefiph et les collectivités territoriales autres que les régions.

(4) Les stagiaires peu qualifiés ont un niveau de diplôme validé inférieur au CAP-BEP à leur entrée en formation.

(5) Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits en catégories A, B, C, depuis un an ou plus.

Note : la base Brest a été enrichie de 25 000 formations en 2015, dont 24 300 formations commandées par Pôle emploi, entraînant une rupture de série (encadré 3).

Lecture : en 2017, les régions ont commandé 45 % des formations suivies par des personnes en recherche d'emploi. Pour 40 % de ces formations, le stagiaire est un jeune de moins de 26 ans ; pour 41 % d'entre elles les stagiaires ont entre 26 et 44 ans ; pour 19 % les stagiaires ont 45 ans ou plus.

Champ : personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage de formation en 2015, 2016 ou 2017 ; France entière.

Sources : Afpa, ASP, Pôle emploi, régions Auvergne, Bretagne, Aquitaine, Guadeloupe, Guyane, Haute-Normandie, Martinique, Pays-de-la-Loire, Picardie et Poitou-Charentes ; traitement Dares (base Brest) ; données définitives 2015, 2016 et 2017.

Dans le cadre des AFPR et des POEI, Pôle emploi verse une aide au financement de la formation aux employeurs qui s'engagent à former ou à faire former des personnes en recherche d'emploi. En 2016, 45 800 stagiaires ont débuté une AFPR et 46 900 en 2017. Cela représente une hausse de près de 50 % par rapport à 2015.

Mise en place en 2012, la POE collective est financée conjointement par Pôle emploi et les Opcas. Elle permet de former plusieurs personnes en recherche d'emploi à des métiers dont les besoins en recrutement ont été identifiés par les branches professionnelles. Ce dispositif a bénéficié à 20 100 stagiaires en 2016 et 24 900 stagiaires en 2017, en très forte hausse par rapport à 2015 (+80 % en 2017).

L'objectif le plus fréquent des formations commandées par Pôle emploi est l'obtention d'une certification. Cela représente environ un tiers des formations en 2017 comme en 2015, après une hausse temporaire de 6 points en 2016. Le second objectif est l'adaptation au poste de travail, qui concerne environ un quart des formations en 2017. La professionnalisation, le perfectionnement et l'élargissement des compétences représentent environ un autre quart des formations commandées par Pôle emploi en 2017.

Les domaines de formation les plus représentés dans les formations commandées par Pôle emploi

sont la gestion et le commerce (échanges et gestion) et les services aux personnes qui représentent respectivement 26 % et 14 % des formations en 2017. Cette répartition est stable par rapport à 2015 et 2016.

Hausse modérée des formations commandées par les conseils régionaux

Les régions ont commandé 411 800 stages de formation en 2016 et 365 800 en 2017, contre 350 200 en 2015. Néanmoins, tous commanditaires de formation confondus, et notamment en raison de la très forte hausse des formations commandées par Pôle emploi, la part des formations commandées par les conseils régionaux a diminué par rapport à 2015. En 2017, les régions commandent 45 % des formations pour les personnes en recherche d'emploi (contre 51 % en 2015). Les formations commandées par les conseils régionaux étant beaucoup plus longues que celles commandées par Pôle emploi, les conseils régionaux demeurent le commanditaire majoritaire en termes d'heures de formation (63 % en 2017 contre 66 % en 2015) (carte).

La majorité des formations commandées par les conseils régionaux en 2017 sont certifiantes, pro-

professionnalisantes ou permettent de préparer à une qualification. Les régions sont aussi en charge des formations d'« insertion sociale et professionnelle », qui constituent la première étape d'un parcours de formation, avec des formations de remobilisation et d'aide à la définition d'un projet professionnel et des formations de remise à niveau et de maîtrise des savoirs de base.

Concernant les domaines de formation, les régions ont surtout commandé des formations en langues, en développement des capacités comportementales et relationnelles, ainsi que dans les services aux personnes.

Selon les régions (la région est considérée ici comme la région de résidence du stagiaire), la part des formations prises en charge par le conseil régional varie entre 31 % et 58 %. Les régions Corse, Pays-de-la-Loire et Nouvelle-Aquitaine sont commanditaires d'une part plus importante de formations que les autres (tableau 2).

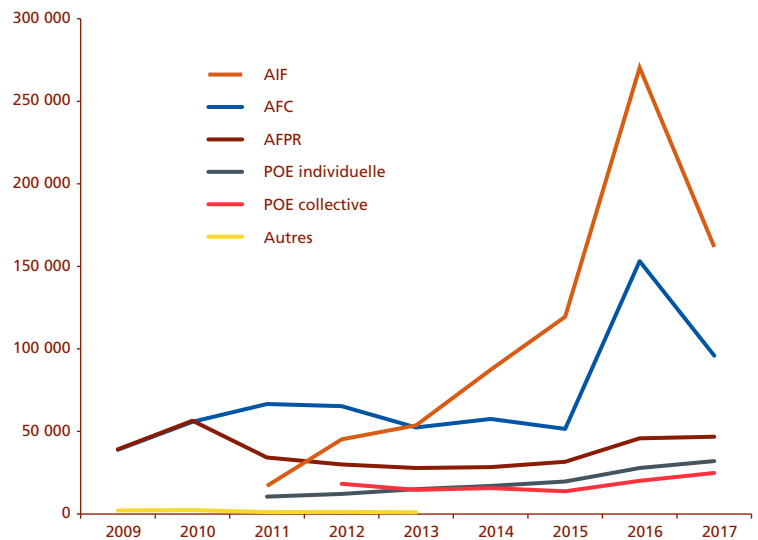
Une baisse du nombre de formations pour les autres commanditaires

En 2016, 84700 formations ont été commandées par les Organismes paritaires collecteurs agréés (Opcas) (hors POE collectives), l'État, les stagiaires eux-mêmes ou d'autres commanditaires; et 78500 en 2017, contre 95000 en 2015. Cela représente une baisse de 18 % entre 2015 et 2017. Cette diminution est principalement due à la baisse des formations commandées par l'État (-24 % entre 2015 et 2017) suite au transfert de compétences aux régions par la loi du 5 mars 2014) et par les Opcas hors POE collectives (-43 % entre 2015 et 2017), avec la diminution du nombre de bénéficiaires de contrats de sécurisation professionnelle (CSP). Toutefois, les POE collectives ayant fortement augmenté, l'ensemble des formations commandées ou co-commandées par les Opcas est en légère hausse en 2017 par rapport à 2015.

Des personnes en recherche d'emploi très majoritairement rémunérées pendant la formation

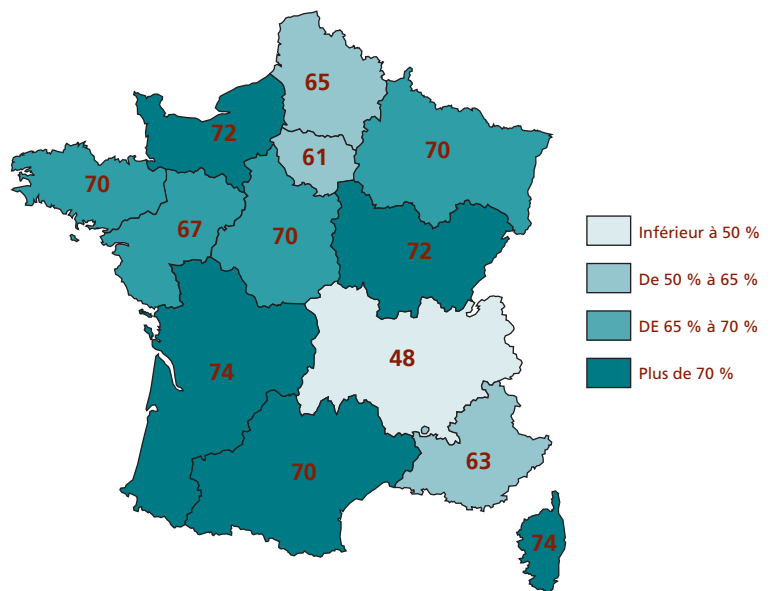
En 2016, comme en 2017, 92 % des personnes en recherche d'emploi entrées en formation ont reçu une rémunération ou une allocation chômage (tableau 3), une part en hausse de 2 points par rapport à 2015. Cette augmentation s'explique par la hausse du nombre de formations commandées par Pôle emploi, pour lesquelles les stagiaires sont tous rémunérés. Les types de rémunération sont divers et dépendent en particulier de l'inscription à Pôle emploi et des droits au titre de l'indemnisation chômage.

Graphique 3
Formations commandées par Pôle Emploi entre 2009 et 2017



Note: la base Brest a été enrichie de 25000 formations en 2015, dont 24300 formations commandées par Pôle emploi, entraînant une rupture de série (encadré 3). Par ailleurs, les préparations opérationnelles à l'emploi collectives (POEC) sont des formations commandées conjointement par Pôle Emploi et les Opcas.
Lecture: en 2017, 161800 formations commandées par Pôle emploi sont des aides individuelles à la formation (AIF).
Champ: personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage de formation au cours de l'année; France entière.
Sources: Pôle emploi; traitement Dares (base Brest 2009-2017).

Carte
Part des formations commandées par les conseils régionaux (en durée) dans l'ensemble des formations (en durée) par région en 2017



Lecture: en région Normandie, les formations commandées par le conseil régional représentent 72 % des durées totales de formation à destination des personnes en recherche d'emploi. Les autres commanditaires (PE, l'État, les Opcas et les autres commanditaires) représentant 28 % des durées totales des formations dans cette région.
Champ: personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage de formation au cours de l'année; France métropolitaine.
Sources: Afpas, ASP, Pôle emploi, régions: Auvergne, Bretagne, Guadeloupe, Guyane, Haute-Normandie, Martinique, Pays-de-la-Loire, Picardie et Poitou-Charentes; traitement Dares (base 2017).

Tableau 2

Nombre de formations suivies par des personnes en recherche d'emploi en 2016 et 2017 par commanditaire de la formation

	État		Régions		Pôle emploi		POEC (2)		Opca		Stagiaire		Autres (3)		Total	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Auvergne-Rhône-Alpes.....	2 700	2 460	36 540	29 900	70 590	44 950	2 450	2 710	1 480	1 290	3 050	3 960	1 860	1 540	118 660	86 810
Bourgogne-Franche-Comté.....	1 300	1 440	15 810	13 930	23 700	11 020	890	1 120	300	240	450	430	710	980	43 150	29 160
Bretagne.....	560	610	20 900	23 400	20 200	17 520	1 170	2 000	760	300	1 110	1 910	1 810	970	46 520	46 710
Centre-Val de Loire.....	1 100	710	15 650	15 990	15 680	14 840	460	650	690	340	420	370	820	880	34 820	33 770
Corse.....	150	90	2 250	1 780	1 270	1 250	//	//	40	10	100	50	70	100	3 900	3 320
Grand Est.....	2 180	2 100	39 580	31 930	47 520	28 060	1 980	2 350	1 950	1 540	1 690	1 220	2 830	2 600	97 730	69 800
Guadeloupe.....	120	110	4 700	340	4 940	3 080	50	40	10	20	10	20	130	170	9 960	3 780
Guyane.....	60	80	1 050	210	1 800	1 120	100	20	//	//	//	//	70	110	3 080	1 530
Hauts-de-France.....	2 660	2 450	42 990	35 930	46 670	31 640	2 320	3 410	1 200	980	1 350	1 130	3 710	3 920	100 900	79 450
Ile-de-France.....	4 200	3 670	44 000	39 450	76 980	45 240	2 740	3 080	2 660	2 010	1 680	1 870	2 340	2 430	134 590	97 730
La Réunion.....	150	100	11 100	5 040	7 530	8 290	220	420	10	10	180	150	600	500	19 790	14 490
Martinique.....	150	150	2 850	1 280	6 460	4 730	80	50	30	40	20	20	140	120	9 740	6 390
Mayotte.....	70	40	1 000	830	390	660	80	130	//	//	//	//	70	40	1 600	1 680
Normandie.....	820	750	24 230	19 060	26 010	18 810	1 150	1 550	1 310	890	650	520	1 910	2 060	56 080	43 630
Nouvelle Aquitaine.....	2 650	1 270	44 450	45 860	33 670	22 780	2 670	3 380	1 180	1 150	1 720	1 840	3 450	3 120	89 790	79 390
Occitanie.....	2 210	2 800	49 420	52 330	44 500	32 440	2 370	2 420	1 430	1 040	1 110	1 040	3 040	3 200	104 080	95 260
Pays-de-la-Loire (4).....	1 760	1 610	27 310	22 620	19 220	19 400	//	//	1 290	910	1 790	1 530	1 690	1 650	53 060	47 710
Provence-Alpes-Côte d'Azur.....	3 450	3 190	27 990	25 880	50 150	30 850	1 380	1 550	1 140	900	900	1 200	1 510	1 680	86 500	65 240
Drom.....	550	470	20 700	7 690	21 100	17 870	540	660	60	60	220	190	1 010	940	44 170	27 860
France métropolitaine.....	25 740	23 130	391 100	358 070	476 160	318 800	19 600	24 240	15 440	11 580	16 010	17 050	25 730	25 120	969 780	777 980
France entière.....	26 290	23 600	411 800	365 750	497 270	336 670	20 140	24 890	15 500	11 640	16 220	17 240	26 740	26 060	1 013 960	805 840
Taux de croissance par rapport à 2015 (France entière).....	-15 %	-24 %	17 %	4 %	123 %	51 %	46 %	81 %	-24 %	-43 %	-12 %	-7 %	5 %	2 %	48 %	18 %

//: secret statistique.

(1) Les formations en centres de rééducation professionnelle (CRP) sont attribuées aux commandes de l'État lorsqu'ils sont identifiables dans les bases de données, aux conseils régionaux sinon.

(2) Les préparations opérationnelles à l'emploi (POE) collectives sont commandées conjointement par Pôle emploi et les Opca. Elles sont ici attribuées uniquement à Pôle emploi.

(3) Les financements classés « autres » sont essentiellement des financements de l'Agefiph et de collectivités territoriales autres que les régions.

(4) En Pays-de-la-Loire, les AFC sont des formations commandées par le conseil régional et cofinancées par Pôle emploi. Il y a également un cofinancement des POEC. Le conseil régional comptabilise ainsi 23400 entrées en formation en 2017.

Note: la base Brest a été enrichie de 25 000 formations en 2015, dont 24300 formations commandées par Pôle emploi, entraînant une rupture de série (encadré3).

Champ: personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage de formation en 2016 ou 2017.

Sources: Afpa, ASP, Pôle emploi, régions Auvergne, Bretagne, Guadeloupe, Guyane, Haute-Normandie, Martinique, Pays-de-la-Loire, Picardie et Poitou-Charentes; traitement Dares (Brest).

Tableau 3

Nombre de stages par commanditaire et financeur de la rémunération en 2016 et 2017

	État		Régions		PE		POEC (2)		Opca		Stagiaire		Autres (3)		Total	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Rémunération publique de stage (RPS) versée par les régions, l'État ou l'Agefiph.....	20 080	17 960	214 950	189 520	0	860	0	90	0	10	0	140	1 630	1 570	236 660	210 160
Allocation au titre du chômage.....	3 780	3 680	135 690	125 150	297 530	207 790	9 820	12 200	1 520	1 800	15 030	16 040	11 640	11 280	475 000	377 950
Allocation perçue dans le cadre du CSP.....	110	80	2 170	1 730	13 420	7 480	160	200	13 930	9 780	840	650	1 050	850	31 680	20 770
Rémunération des formations de Pôle emploi (RFPE).....	//	//	3 250	2 250	178 580	116 090	10 080	12 310	//	//	//	//	20	10	191 940	130 670
Prise en charge de la protection sociale par les régions, l'État ou l'Agefiph.....	2 080	1 580	41 850	34 090	0	0	0	0	//	//	//	//	10 770	10 430	54 700	46 100
Régime de solidarité.....	240	290	13 890	13 010	7 730	4 440	80	90	50	50	360	410	1 650	1 920	23 990	20 200
France entière.....	26 290	23 600	411 800	365 750	497 270	336 670	20 140	24 890	15 500	11 640	16 220	17 240	26 740	26 060	1 013 960	805 840

//: secret statistique.

(1) Les formations en centres de rééducation professionnelle (CRP) sont attribuées aux commandes de l'État lorsqu'ils sont identifiables dans les bases de données, aux conseils régionaux sinon.

(2) Les préparations opérationnelles à l'emploi (POE) collectives sont commandées conjointement par Pôle emploi et les Opca.

(3) Les commanditaires « Autres » sont principalement l'Agefiph et les collectivités territoriales autres que les régions.

Note: la base Brest a été enrichie de 25 000 formations en 2015, dont 24300 formations commandées par Pôle emploi, entraînant une rupture de série (encadré 3).

Lecture: en 2017, 210160 stagiaires ont perçu la rémunération publique de stage (RPS); pour 189523 d'entre eux, la formation a été commandée par les régions; pour 17960 stagiaires elle a été commandée par l'État.

Champ: personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage de formation en 2017; France entière.

Sources: Afpa, ASP, Pôle emploi, régions Auvergne, Bretagne, Aquitaine, Guadeloupe, Guyane, Haute-Normandie, Martinique, Pays-de-la-Loire, Picardie et Poitou-Charentes; traitement Dares (Brest).

Ainsi, 8 % des stagiaires n'ont pas été rémunérés pendant leur formation, mais seulement pris en charge au titre de la protection sociale (4) (y compris par l'allocation de solidarité spécifique - ASS).

En 2017, 66 % des stagiaires ont bénéficié des allocations chômage, d'un complément spécifique lorsque ces allocations chômage s'interrompent au cours de la formation ou d'une rémunération spécifique de Pôle emploi (encadré 4), soit une hausse de 9 points par rapport à 2015. Cela s'explique par la part accrue des formations commandées par Pôle emploi dans l'ensemble des formations; 67 % de ces stagiaires ont suivi des stages commandés par Pôle emploi et 24 % par les régions.

À l'inverse, la part des personnes en recherche d'emploi entrées en formation en 2017 qui ont perçu, en tant que « stagiaires de la formation professionnelle », la rémunération publique des stagiaires (RPS) (5) a baissé de 7 points par rapport à 2015, pour atteindre 26 % ; 91 % ont bénéficié de la RPS pour une formation commandée par les régions et 8 % pour une formation commandée par l'État, le 1 % restant correspond à des formations d'autres commanditaires, comme l'Agefiph. Pour les personnes en recherche d'emploi ayant travaillé au moins six mois, la rémunération publique des stagiaires est forfaitaire et son montant varie selon le statut du stagiaire. Elle s'établit en général à 652 euros mensuels, mais les primo chercheurs d'emploi perçoivent une RPS d'un montant inférieur (entre 130 et 401 euros selon leur âge). Les personnes en recherche d'emploi qui bénéficient d'une allocation de minimum social (revenu de solidarité active, allocation aux adultes handicapés...) peuvent soit la conserver, soit bénéficier de la RPS.

Environ 2 % des stagiaires ont perçu pendant leur stage l'allocation spécifique de solidarité en 2016 et en 2017. Cette proportion était de 1 % en 2015.

Une stabilité de la durée des stages de formation

Tous commanditaires confondus, les stages de formation durent en moyenne 3,8 mois (tableau 4). Ceux commandés par Pôle emploi et par les Opca sont beaucoup plus courts (respectivement 1,8 et 2,7 mois), car ils visent à répondre à des besoins immédiats de main-d'œuvre et à favoriser un accès rapide à l'emploi. Les POEC sont également courts avec 2,2 mois de durée en moyenne.

Les stages commandés par l'État ou les conseils régionaux sont plus longs (respectivement 6,0 et 5,4 mois). Les stages entièrement financés par les personnes en recherche d'emploi sont encore plus longs, en moyenne 10,1 mois. La durée moyenne par commanditaire reste quasi inchangée entre 2015 et 2017. La durée des formations commandées par Pôle emploi est en très légère baisse (-0,1 mois), tandis que les formations commandées par les régions sont très légèrement plus courtes (0,2 mois) en 2017 comme en 2016. Si la durée moyenne des formations tous commanditaires confondus a diminué entre 2015 et 2017, cela s'explique par la très forte hausse des formations commandées par Pôle emploi, et non par une baisse de la durée de formation à commanditaire donné.

Moins de jeunes formés en 2017 qu'en 2015

Depuis la loi quinquennale de 1993, les régions ont compétence sur la formation professionnelle des jeunes de moins de 26 ans. Ainsi, elles concentrent davantage que les autres commanditaires leurs efforts de formation sur les jeunes: 40 % des stages de formation qu'elles ont commandés en 2017 ont été suivis par des personnes de moins de 26 ans, contre 30 % de l'ensemble des stages, tous commanditaires confondus (tableau 1). Toutefois, la part de jeunes de moins de 26 ans diminue de 10 points dans les formations commandées par les régions sur la période 2015-2017.

Tableau 4

Durée moyenne des stages (en mois et en heures) par commanditaire de la formation

	État (1)		Régions		Pôle emploi		POES (2)		Opca		Stagiaires		Autres (3)		Total	
	En mois	En heure	En mois	En heure	En mois	En heure	En mois	En heure	En mois	En heure	En mois	En heure	En mois	En heure	En mois	En heure
2009	5,8	785	5,3	751	3,2	466	-	-	3,9	414	10,2	1135	4,0	448	5,2	704
2010	5,3	805	5,6	834	2,9	418	-	-	2,7	341	10,2	1112	3,7	405	5,1	686
2011	4,8	1497	5,2	959	2,6	374	-	-	2,9	344	10,2	1112	3,6	771	4,6	689
2012	4,9	1382	5,4	971	2,3	345	2,0	293	3,6	434	10,1	1091	4,0	631	4,6	646
2013	4,6	1270	5,6	954	2,4	350	2,2	312	3,0	376	9,9	1053	3,6	636	4,6	633
2014	4,0	1289	5,8	917	2,3	315	2,2	311	2,5	304	9,0	987	4,3	722	4,5	580
2015	5,8	1011	5,6	742	1,9	296	2,1	307	2,8	349	10,2	1082	4,7	548	4,4	584
2016	6,0	979	5,4	724	2,2	325	2,1	310	2,7	353	10,0	1029	4,8	568	3,8	517
2017	6,0	958	5,4	729	1,8	274	2,2	323	2,7	331	10,1	1064	4,7	543	3,8	522

(1) Les formations en centres de rééducation professionnelle (CRP) sont attribuées aux commandes de l'État lorsqu'ils sont identifiables dans les bases de données, aux conseils régionaux sinon.

(2) Les préparations opérationnelles à l'emploi (POE) collectives sont commandées conjointement par Pôle emploi et les Opca.

(3) Les commanditaires « autres » sont principalement l'Agefiph et les collectivités territoriales autres que les régions.

Note: la base Brest a été enrichie de 25 000 formations en 2015, dont 24 300 formations commandées par Pôle emploi, entraînant une rupture de série (encadré 3).

Lecture: en 2017, les stages de formation durent en moyenne 3,8 mois.

Champ: personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage au cours de l'année; France entière.

Sources: Afpa, ASP, Pôle emploi, régions Auvergne, Bretagne, Guadeloupe, Guyane, Haute-Normandie, Martinique, Pays-de-la-Loire, Picardie et Poitou-Charentes; traitement Dares (base Brest 2009-2017).

(4) Le Code du travail stipule que tous les stagiaires de la formation professionnelle doivent obligatoirement être affiliés à un régime de Sécurité sociale et bénéficier d'une protection en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle survenus durant leur stage.

(5) La rémunération publique des stagiaires (RPS) est une rémunération régie par l'article L. 6341-7 du Code du travail.

La part des personnes peu qualifiées diminue également de 5 points par rapport à 2015. La part de travailleurs handicapés a, quant à elle, légèrement augmenté, passant de 11 % en 2015 à 12 % en 2017.

Enfin, le plan avait notamment fixé un objectif de 300 000 formations suivies par des demandeurs d'emploi de longue durée ou peu qualifiés. Cet objectif a été dépassé avec 356 060 entrées en formation en 2016. En particulier, la part de demandeurs d'emploi de longue durée parmi les personnes inscrites à Pôle emploi entrées en formation est en hausse (+3 points) et s'établit à 22 % en 2016.

Des inégalités d'accès à la formation moins prononcées

Avec le plan « 500 000 formations supplémentaires », le taux d'accès à la formation des personnes en recherche d'emploi a fortement augmenté en 2016, et il est resté supérieur en 2017 à ce qu'il était deux ans plus tôt. Sur l'ensemble de l'année 2016, en France entière, les personnes en recherche d'emploi ayant commencé une formation représentent ainsi 15,3 % des personnes ayant connu au moins un mois principalement au chômage dans l'année (encadré 2) (6). La hausse a été homogène par niveau de diplôme, le plan ayant bénéficié à tous les publics (graphique 4) [4].

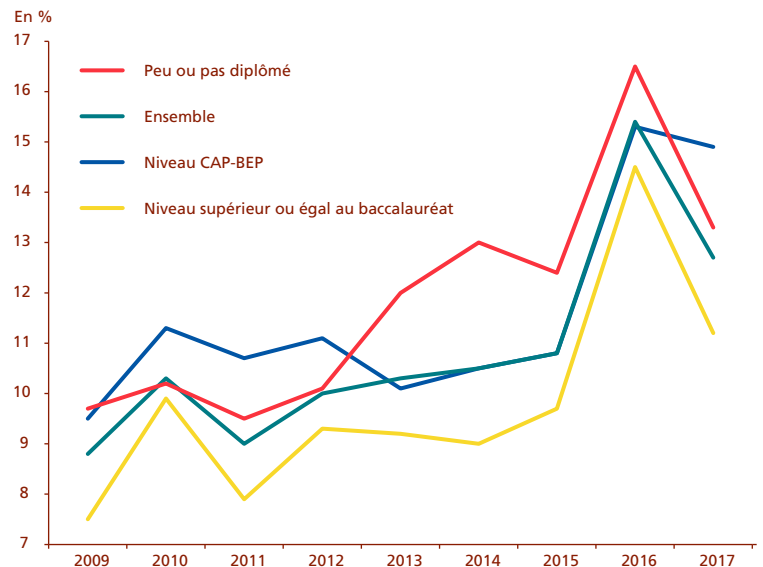
En 2017, le taux d'accès à la formation a reculé à 12,7 % mais, avec le prolongement du plan au premier semestre, il est resté supérieur à ce qu'il était en 2015. Le taux d'accès s'est maintenu pour les diplômés d'un CAP-BEP, passant de 15,4 % à 14,9 %. Au contraire, le taux d'accès à la formation a diminué entre 2016 et 2017 pour les non diplômés ainsi que pour les titulaires d'un Bac ou d'un diplôme du supérieur, mais reste supérieur à son niveau de 2015.

En particulier, les personnes de moins de 26 ans ayant un niveau de diplôme inférieur au CAP-BEP présentent habituellement un taux d'accès plus élevé que les autres classes d'âge et autres niveaux de diplôme (24,0 % en 2015), et celui-ci a légèrement diminué en 2017 (-1,3 point par rapport à 2016) (tableau 5). À l'inverse, le taux d'accès à la formation des personnes de 45 ans et plus ayant un CAP-BEP a fortement augmenté, passant de 4,9 % en 2015 à 10,9 % en 2017, soit une hausse de 5 points.

Le plan « 500 000 formations supplémentaires » a ainsi permis de réduire les inégalités d'accès à la formation en favorisant les personnes en recherche d'emploi qui en bénéficiaient le moins.

Graphique 4

Taux d'accès des personnes en recherche d'emploi à la formation par niveau de diplôme entre 2009 et 2017



* Ce taux d'accès représente le nombre de personnes en recherche d'emploi entrées en formation, rapporté au nombre de personnes ayant connu au moins un mois principalement au chômage dans l'année (encadré 2).

Note : la base Brest a été enrichie de 25 000 formations en 2015, dont 24 300 formations commandées par Pôle emploi, entraînant une rupture de série (encadré 3).

Lecture : en 2017, le taux d'accès à la formation des stagiaires de la formation professionnelle sans diplôme s'élève à 13,3 %.

Champ : personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage de formation au cours de l'année ; France entière.

Sources : Afp, ASP, Pôle emploi, régions Auvergne, Bretagne, Guadeloupe, Guyane, Haute-Normandie, Martinique, Pays-de-la-Loire, Picardie et Poitou-Charentes ; traitement Dares (base Brest 2009-2017).

Tableau 5

Taux d'accès annuel à la formation des personnes en recherche d'emploi en 2017*

	En %			
	Moins de 26 ans	26-44 ans	45 ans et plus	Total
Peu ou pas diplômé.....	22,7	14,3	7,7	13,3
CAP-BEP	17,3	17,5	10,9	14,9
Baccalauréat ou plus.....	14,3	10,6	9,5	11,2
Total	17,2	13,5	8,7	12,7

* Ce taux d'accès représente le nombre de personnes en recherche d'emploi entrées en formation, rapporté au nombre de personnes ayant connu au moins un mois principalement au chômage dans l'année.

Lecture : en 2017, 22,7 % des jeunes de moins de 26 ans ayant un niveau de diplôme inférieur au CAP-BEP et ayant connu un mois principalement au chômage dans l'année ont débuté une formation.

Note : la base Brest a été enrichie de 25 000 formations en 2015, dont 24 300 formations commandées par Pôle emploi, entraînant une rupture de série (encadré 3).

Champ : personnes ayant connu au moins un mois principalement au chômage dans l'année 2017 ; France entière.

Sources : Afp, ASP, Pôle emploi, régions Auvergne, Aquitaine, Bretagne, Guadeloupe, Guyane, Haute-Normandie, Martinique, Pays-de-la-Loire, Picardie et Poitou-Charentes, Insee (enquête Emploi en continu) ; traitement Dares (base Brest).

Valentin Guillon (Dares).

(6) Le dénominateur du taux d'accès étant issu d'une enquête, il est nécessaire de calculer un intervalle de confiance pour être en mesure de déterminer si une évolution est significative ou non. Cet intervalle est de plus ou moins 0,8 point autour du taux d'accès estimé. L'écart de 4,8 points entre 2015 et 2016 est donc significatif.

Encadré 1 – Le plan « 500 000 formations supplémentaires »

Lors de ses vœux à la Nation le 31 décembre 2015, le président de la République a annoncé un grand plan de formation en faveur des personnes en recherche d'emploi. Partagé entre les régions et Pôle emploi, l'objectif est d'atteindre 1 million d'entrées en formation, l'État octroyant 1 milliard d'euros pour ce plan en 2016. Il s'agit d'intensifier l'accès à la formation pour les personnes en recherche d'emploi, le plan portant sur l'ensemble des formations bénéficiant aux personnes en recherche d'emploi, *a contrario* des précédents plans de « formations prioritaires » (plan 30000 formations prioritaires en 2013 et plan 100000 formations prioritaires en 2014) qui fléchaient des entrées sur des formations spécifiques.

Un effort massif de formation porté par les régions, Pôle emploi et les partenaires sociaux dans le cadre d'un plan à l'initiative de l'État

Ce plan est mis en œuvre dans un paysage complexe et en mutation. De nombreux acteurs et financeurs interviennent en effet sur le champ de la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi. De plus, la loi du 5 mars 2014 a poursuivi la décentralisation de la compétence de formation aux régions et affirmé leur rôle en matière de coordination des politiques de formation. Pour ce faire, elle a institué de nouvelles instances d'échanges sur les politiques de formation (Cnefop et Crefop). Par ailleurs, la loi a mis en place le conseil en évolution professionnelle (CEP) et le compte personnel de formation (CPF). Enfin, les exécutifs et les services des régions ont été également impactés par la fusion de certaines régions au 1^{er} janvier 2016.

Chaque région a défini avec l'État un objectif de formations supplémentaires pour 2016 par rapport à 2015. Tous les conseils régionaux (sauf Auvergne-Rhône-Alpes) ont signé des conventions quadripartites pour assurer la coordination du plan. Dans certaines régions, la gestion financière est assurée pleinement par la seule région. Dans d'autres régions, la gestion est partagée entre le conseil régional et l'État (pour le financement de Pôle emploi). Pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, les financements supplémentaires ont été intégralement attribués à Pôle emploi.

L'État a veillé à ce que les budgets alloués dans le cadre du plan financent des formations supplémentaires par rapport au nombre réalisé en 2015. Chaque convention État-Région ou État-Pôle emploi s'est basée sur un socle 2015 d'entrées en formation servant de référence pour le calcul de l'effort supplémentaire en 2016. La subvention de l'État s'est établie à 3000 euros par formation supplémentaire.

En 2017, le plan 500000 a été prolongé sur le premier semestre : 16 régions ont signé un avenant aux conventions. Dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, où aucun avenant n'a été signé, Pôle emploi a pris en charge les formations supplémentaires à réaliser.

Les partenaires sociaux sont également des financeurs du plan, à travers plusieurs dispositifs : formations des contrats de sécurisation professionnelle, contrats de professionnalisation, financement et abondement d'heures du compte personnel de formation (CPF), préparations opérationnelles à l'emploi (POE) individuelles et collectives. Dans certaines régions, le comité paritaire interprofessionnel régional pour l'emploi et la formation professionnelle (Coparef) a ainsi été associé aux discussions sur les formations supplémentaires à ouvrir, et des conventions régions-partenaires sociaux ont pu être signées.

Encadré 2 – Taux d'accès des personnes en recherche d'emploi à la formation et part des personnes en recherche d'emploi et en formation

Le taux d'accès des personnes en recherche d'emploi à la formation au cours d'une année est ici calculé en rapportant le nombre de personnes en recherche d'emploi entrées en formation au cours de l'année au nombre de personnes ayant déclaré avoir connu au moins un mois principalement au chômage sur l'année. Le nombre de personnes en recherche d'emploi entrées en formation est estimé à partir de la base Brest (encadré 3). Il s'agit d'une estimation dans la mesure où, dans la base Brest, un individu suivant deux formations rémunérées par deux organismes différents est compté deux fois, alors qu'un individu ayant suivi deux formations rémunérées par le même organisme est compté une fois (la base ne permet pas, à ce stade, d'identifier les individus un à un). Le nombre de personnes ayant déclaré avoir connu au moins un mois principalement au chômage dans l'année est estimé à l'aide du calendrier rétrospectif de l'enquête Emploi de l'Insee. Ce dénominateur, au périmètre large, permet de rendre compte de toutes les personnes qui auraient été susceptibles de suivre une formation pendant l'année. Le taux d'accès est très sensible au dénominateur retenu.

On peut aussi calculer la proportion de personnes en recherche d'emploi et en formation en fin d'année, en rapportant le nombre de personnes en recherche d'emploi qui suivent un stage de formation en décembre au nombre de personnes qui se déclarent au chômage en fin d'année. Le nombre de personnes en recherche d'emploi suivant un stage de formation en décembre est connu à partir de la base Brest. Le nombre de personnes se déclarant au chômage est calculé à partir du calendrier rétrospectif de l'enquête Emploi de l'Insee du 4^e trimestre. Cet indicateur n'est pas un taux d'accès ; il fournit une photographie de la situation des personnes en recherche d'emploi vis-à-vis de la formation. Il est notamment lié à la durée des formations, ce qui n'est pas le cas du taux d'accès.

Encadré 3 – La base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle (Brest)

Une base de données sur la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi

La Dares gère, depuis 2003, une base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle (base Brest) à partir des fichiers de gestion de rémunération ou de protection sociale des stagiaires. L'entrée retenue pour la construction de la base Brest est la rémunération ou la prise en charge au titre de la protection sociale qui sont obligatoires pour les stagiaires de la formation professionnelle (1). Chaque observation de la base correspond à une entrée en formation d'un stagiaire rémunéré par les conseils régionaux, par Pôle emploi (pour son propre compte, celui de l'Unédic ou celui de l'État) ou par l'État.

Si le stagiaire n'a pas droit à une rémunération, il figure néanmoins en tant que bénéficiaire d'une protection sociale.

Ce principe de construction permet de fortement limiter les doubles comptes, puisqu'un stagiaire ne peut percevoir qu'une rémunération à la fois.

Seuls les individus qui entrent en formation avec le statut de stagiaire de la formation professionnelle sont comptés dans la base Brest. Ainsi, les personnes en contrat de professionnalisation ne sont pas intégrées dans la base, en raison de leur statut de salariés durant leur contrat.

L'unité de comptage de la base est l'entrée en formation et non l'individu. Une personne en recherche d'emploi effectuant plusieurs formations dans l'année est ainsi comptée plusieurs fois. Est qualifié de personne en recherche d'emploi un individu sans emploi qui en cherche un, qu'il soit inscrit ou non à Pôle emploi, considéré ou non comme chômeur au sens du BIT.

En 2017, les fichiers proviennent :

- de Pôle emploi, qui gère la rémunération des stagiaires indemnisés par l'assurance chômage, des stagiaires non indemnisés percevant la rémunération des formations de Pôle emploi (RFPE) et de ceux qui bénéficient du régime de solidarité;
- de l'Agence de services et de paiement (ASP), qui gère la rémunération ou la protection sociale des stagiaires non indemnisés par l'assurance chômage suivant une formation commandée par l'État ou par la région (hors cas cités ci-dessous) ou par un autre commanditaire (par exemple, les formations financées par l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés (Agefiph));
- des régions Auvergne, Bretagne, Haute-Normandie, Picardie, Aquitaine et Poitou-Charentes, qui ont internalisé la rémunération de leurs stagiaires;
- de la région Pays-de-la-Loire pour les stagiaires qui bénéficient de la protection sociale (celle-ci est gérée par l'Urssaf);
- de l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afp), qui rémunère, pour le compte de la Corse, ses stagiaires non indemnisés par l'assurance chômage;
- de la Guadeloupe, qui délègue la gestion de la rémunération à l'EPA Guadeloupe Formation;
- de la Guyane, qui verse une indemnité de formation au lieu de la rémunération;
- de Pôle emploi Martinique, qui verse la rémunération aux stagiaires pour le compte de la région.

Une meilleure couverture des entrées en formation des personnes en recherche d'emploi

Le fichier provenant de Pôle emploi a été modifié en 2015 afin de disposer d'un suivi plus précis et plus complet des formations. Cette extension des données correspond à 24 300 entrées dans des formations commandées par Pôle emploi, soit 10 % des formations commandées par Pôle emploi en 2015. Les formations concernées sont principalement des AIF (16 900 entrées ajoutées). Cela a entraîné une rupture de série entre 2014 et 2015.

Des différences avec les données des financeurs pédagogiques

Le nombre de stagiaires comptabilisés dans la base Brest peut être différent de celui qu'enregistrent directement les financeurs pédagogiques. La base Brest permet d'identifier le commanditaire de la formation. Le financeur peut être différent en cas de subvention, il peut aussi être multiple lors de cofinancements (qui ont augmenté en 2016). De plus, la base Brest permet de répartir les stagiaires selon leur région de résidence. Néanmoins, le financement provient, dans la plupart des cas, de la région où est situé l'organisme de formation. Cette information étant souvent manquante dans la base Brest, il n'est pas possible de réaliser une répartition par lieu de formation.

(1) Les articles L6341-7 et L6341-8 du Code du travail portent sur la rémunération des stagiaires et l'article L6342-1 sur les pris en charge de la protection sociale : https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?sessionId=CC241B478250A2E879A041669599E37A.tplgfr29s_2?idSectionTA=LEGISCTA000006189910&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20190129

Pour en savoir plus

[1] Cavan N. (2017), « La formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi en 2015 : plus de 684 000 entrées en formation », *Dares Analyses* n° 085, décembre 2017.

[2] Cavan N. (2015), « La formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi en 2013 : stabilité des entrées en formation », *Dares Analyses* n° 030, avril 2015.

[3] Poem : le tableau de bord des politiques de l'emploi <http://poem.travail-emploi.gouv.fr/>

[4] Aude J., Pommier P. (2013), « Les défis des demandeurs d'emploi face à la formation professionnelle : accéder aux formations et s'insérer », *Formations et emploi, Insee Références* — Édition 2013, décembre.

[5] Rapport d'évaluation du plan « 500 000 formations supplémentaires » : Dares autres publications, décembre 2017. http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_plan_500_000_vf.pdf

Encadré 4 – La rémunération des stagiaires de la formation professionnelle

La rémunération par l'intermédiaire de Pôle emploi

Le principal rémunérateur des stagiaires de la formation professionnelle est l'Unédic, qui a rémunéré 50 % des stagiaires au titre de l'indemnisation chômage en 2017. Les stagiaires qui sont déjà rémunérés au titre de l'assurance chômage et suivent une formation validée par Pôle emploi dans le cadre du projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) conservent leur allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), quel que soit le commanditaire de la formation. Cette allocation est alors appelée « aide au retour à l'emploi-formation » (Aref). Son montant est égal à celui de l'ARE perçue pendant la période de chômage. Si le stagiaire épuise ses droits à l'Aref au cours de sa formation, il peut, sous certaines conditions, bénéficier d'une allocation jusqu'à la fin de sa formation : la rémunération de fin de formation (RFF), dont le montant est égal à celui de l'Aref. Les salariés licenciés pour motif économique peuvent, pour leur part, bénéficier du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) s'ils appartenaient à des entreprises de moins de 1 000 salariés en redressement ou en liquidation judiciaire. Ils perçoivent alors, y compris lorsqu'ils suivent une formation, l'allocation de sécurisation professionnelle (ASP), égale à 80 % du salaire brut antérieur (1). Toutes ces allocations du régime de l'assurance chômage sont financées par l'Unédic (hormis la RFF cofinancée à parts égales par l'État et le FPSPP) mais gérées et versées par Pôle emploi pour le compte de l'Unédic.

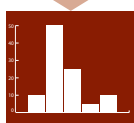
Les personnes inscrites à Pôle emploi qui ne sont pas ou plus indemnisables au titre de l'ARE et qui ne bénéficient pas d'un CSP peuvent recevoir la rémunération des formations de Pôle emploi (RFPE) si elles suivent une formation commandée par Pôle emploi (AFC, AIF, AFPR, POE individuelles et collectives). La RFPE s'élève forfaitairement à 652 euros mensuels en 2017 dans la plupart des cas ; néanmoins, elle est calculée en fonction du salaire antérieur pour les stagiaires ayant le statut de travailleur handicapé et son montant est inférieur pour les primo chercheurs d'emploi (en fonction de l'âge). Les stagiaires peuvent être aussi indemnisables au titre du régime de solidarité et percevoir l'allocation de solidarité spécifique (ASS) pendant leur formation. L'ASS est versée par Pôle emploi pour le compte de l'État.

La rémunération par l'État ou les régions

La rémunération du stagiaire peut être prise en charge par l'État ou les régions pour les formations qu'ils ont commandées. Il s'agit alors de la rémunération publique des stagiaires (RPS). Celle-ci est forfaitaire et son montant varie selon le statut du stagiaire. Elle s'établit en général à 652 euros mensuels, mais les primo chercheurs d'emploi perçoivent une RPS d'un montant inférieur (entre 130 et 401 euros selon leur âge). Si le stagiaire n'est pas rémunéré par l'État, ni par la région, ni par Pôle emploi, il doit bénéficier tout de même de la prise en charge de la protection sociale au titre des accidents du travail par l'État ou la région.

(1) La rémunération de fin de formation (RFF) peut aussi être attribuée aux adhérents d'un CSP lorsque la formation qu'ils suivent n'est pas achevée au terme du dispositif CSP.

Données des graphiques et tableaux
accessibles au format excel



DARES RÉSULTATS

est édité par le ministère du travail. Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris cedex 15.
<http://dares.travail-emploi.gouv.fr>

(Rubrique Études, Recherches, Statistiques de la Dares)

Directrice de la publication : **Selma Mahfouz**

Rédactrice en chef : **Magali Madeira**

Secrétariat de rédaction : **Joris Aubrespin-Marsal, Marie Avenel, Hadrien Baer, Thomas Cayet**

Maquettistes : **Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali**

Conception graphique et impression : ministère du travail.

Réponse à la demande : dares_communication@travail.gouv.fr

Abonnement aux avis de parution de la Dares :

(<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/avis-de-parution/article/abonnement>)

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD.

ISSN 2109 - 4128 et ISSN 2267 - 4756.